



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le trois avril, le Conseil Communautaire, était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales en date du 26 mars 2018 sous la présidence de Monsieur François TACQUARD, Président.

#### PRÉSENTS

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1. Annick LUTENBACHER                          | FELLERING           |
| 2. Michel BRUNN                                |                     |
| 3. Freddy GILCK (jusqu'au point 9)             |                     |
| 4. Gilles STEGER                               | GEISHOUSE           |
| 5. Vincent COUSSEDIERE (à partir du point 4)   |                     |
| 6. Marie-Catherine BEMBENEK                    | GOLDBACH-ALTENBACH  |
| 7. (à partir du point 4)                       |                     |
| 8. Jeanne STOLTZ-NAWROT                        | HUSSEREN-WESSERLING |
| 9. Raymond AST                                 |                     |
| 10. Claude LENDARO                             | KRUTH               |
| 11. Claude WALGENWITZ                          |                     |
| 12. Serge SIFFERLEN                            |                     |
| 13. Karine JUNG                                |                     |
| 14. Eddie STUTZ                                | MALMERSPACH         |
| 15. Joseph VISIELOFF                           |                     |
| 16. Pierre GUILLEMAIN (à partir du point 9)    | MITZACH             |
| 17. Yves KLEIN                                 | MOLLAU              |
| 18. José SCHRUFFENEGGER                        | MOOSCH              |
| 19. Jean-Marie MUNSCH                          |                     |
| 20. Sylviane RIETHMULLER (à partir du point 4) |                     |
| 21. Marthe BERNA                               |                     |
| 22. Didier LOUVET                              |                     |
| 23. Francis ALLONAS (à partir du point 9)      | ODEREN              |

- 24. Eliane WYSS
- 25. Noël DELETTRE
- 26. Jean-Léon TACQUARD RANSPACH
- 27. Eric ARNOULD
- 28. Jean SAUZE SAINT-AMARIN
- 29. Marie-Christine LOCATELLI
- 30. Véronique PETER (à partir du point 4)
- 31. Cyrille AST
- 32. François TACQUARD STORCKENSOHN
- 33. Thierry HAMICH (jusqu'au point 10) URBES
- 34. Ludovic MARINONI WILDENSTEIN

#### **ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES**

- Annick LUTENBACHER (jusqu'au point 3) FELLERING
- Michèle JAEGER
- Freddy GILCK (à partir du point 10)
- Vincent COUSSEDIERE (jusqu'au point 3) GEISHOUSE
- Marie-Catherine BEMBENEK (jusqu'au point 3) GOLDBACH-ALTENBACH
- Pierre GUILLEMAIN (jusqu'au point 10) MITZACH
- Yves KLEIN MOLLAU
- Sylviane RIETHMULLER (jusqu'au point 3) MOOSCH
- Véronique PETER (jusqu'au point 3) SAINT-AMARIN
- Michelle JOUHANNET

#### **ONT DONNÉ PROCURATION**

Charles WEHRLÉN à Cyrille AST

#### **SUPPLEANTS ET INVITES PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE**

Sébastien DUPONT WILDENSTEIN

## Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
  2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 13 février 2018.
  3. Bilan 2017 des acquisitions et cessions d'immeubles opérées par la Communauté de Communes.
  4. Reprise anticipée des résultats 2017.
  5. Examen et vote du budget principal 2018.
  6. Examen et vote du budget annexe enfance et jeunesse 2018.
  7. Examen et vote du budget annexe ordures ménagères 2018.
  8. Examen et vote du budget annexe eau 2018.
  9. Examen et vote du budget annexe assainissement 2018.
  10. Examen et vote du budget annexe SPANC 2018.
  11. Examen et vote du budget annexe main d'œuvre forestière 2018.
  12. Examen et vote du budget annexe Espaces d'Entreprises de Wesserling 2018.
  13. Examen et vote du budget annexe parc économique de Malmerspach 2018.
  14. Examen et vote du budget annexe ZAC Kleinau.
  15. Examen et vote du budget annexe SAIC Saint-Amarin 2018.
  16. Examen et vote du budget annexe Gros Roman 2018.
  17. Examen et vote du budget annexe Hydra 2018.
  18. Vote des taux de la fiscalité locale.
  19. Convention de participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance : mandat au Centre de Gestion du Haut-Rhin.
  20. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil.
  21. Questions diverses.
- 

### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de la Présidente, le Conseil de la Communauté de Communes désigne à l'unanimité Monsieur Eddy STUTZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assisté par Madame Cécile URION, Directrice générale des services.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 13 FEVRIER 2018**

Le Président demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 13 février 2018. Aucune question n'étant posée, il en demande l'approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **3. (DEL18\_008) BILAN 2017 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES OPEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président rappelle qu'afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public, et que ce bilan doit être annexé au compte administratif de même qu'un tableau des cessions effectuées au cours de l'année.

Ce bilan annuel porte sur les acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectués par la Communauté de Communes elle-même. Les transactions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées par la Communauté de Communes elle-même pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé. La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de

consentement sur la chose et le prix et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement. Sont concernées toutes les acquisitions et cessions, c'est-à-dire les ventes, cessions d'usufruit et de nue-propriété, les échanges, avec ou sans soulte, les donations, les legs et les baux qui confèrent à leurs preneurs des droits réels immobiliers (par exemple les baux emphytéotiques, à construction ou à réhabilitation).

La délibération approuvant le compte administratif serait illégale en l'absence de ce bilan et du tableau des cessions effectuées au cours de l'année ou de l'un seulement de ces deux éléments.

Le bilan des opérations immobilières effectuées en 2017 par la Communauté de Communes se présente ainsi :

#### **1. Acquisitions**

En 2017, la Communauté de Communes n'a acquis aucun bâtiment.

#### **2. Cessions**

La Communauté de Communes a cédé des immeubles en 2017 à Malmerspach et a conclu des servitudes de passage au profit de la SCI MMC sur les parcelles suivantes :

- o 349/7, section 5, superficie 00 ha 02 a 31 ca Sol
- o 350/7, section 5, superficie 00 ha 00 a 62 ca Sol
- o 354/7, section 5, superficie 00 ha 00 a 17 ca Sol

La Communauté de communes a mis à disposition gratuitement des parcelles 356/14 et 359/7 (section 5), situées à l'arrière du bâtiment, autour des parcelles que va acquérir la SCI MMC en contrepartie de l'entretien de ces parcelles et de la mise en place d'une clôture.

La Communauté de Communes a signé un pacte de préférence en faveur de la SCI MMC, pour une période de 20 années à compter de la signature de l'acte de vente, dans la cas où Communauté de Communes décidait un jour de vendre les parcelles 356/14 et 359/7 (section 5).

La Communauté de Communes a également cédé pour 8 122 € la parcelle n° 347, section 5, d'une surface de 711 m<sup>2</sup> sis à Malmerspach à M. GSTALDER Philippe, domiciliée 23 rue du Herrenwald 68550 Saint-Amarin.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, DONNE ACTE à l'unanimité à son Président du bilan de la politique des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes au cours de l'exercice 2017.**

**Il dit que le bilan sera annexé au compte administratif 2017 conformément à la Loi.**

***Arrivées de Mme Marie-Catherine BEMBENEK, Mme Annick LUTENBACHER, Mme Véronique PETER, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Francis ALLONAS, M. Vincent COUSSEDIERE.***

#### **4. (DEL18\_009) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS BUDGETAIRES 2017**

Le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 et l'article L.2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée, c'est-à-dire sans attendre le vote du compte administratif les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable et les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année n-1.

Les deux annexes ci-jointes fournissent les éléments d'informations nécessaires.

Il est proposé au Conseil communautaire, d'autoriser la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent dans le tableau récapitulatif joint en annexe, strictement identiques aux montants présentés dans les projets de budgets pour 2018 soumis aux Commissions réunies.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la reprise anticipée aux budgets 2018 des résultats de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent dans le tableau récapitulatif joint en annexe.**

Fiche de calcul des résultats prévisionnels 2017 (Art L2311-5 du CGCT)

I - Résultats prévisionnels de clôture au 31-12-2017

FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	EXTRAJUR	D.M.	ASSURISEMENT	REAU	SEANCE	REVE	Etat de Maintenance	SALDES ANTÉRIEURS	MAINTIEN	ERICK ROMAN	BOUF	REVERSE
	299	275	300	282	281	227	226	225	276	229	274	228	
Dépenses de fonctionnement	+5 249 361,83 €	+1 580 159,73 €	+1 520 993,41 €	+707 097,78 €	+202 415,65 €	+425 662,29 €	+982 123,16 €	+87 108,48 €	+165 288,32 €	+139 584,90 €	+276 108,51 €	+566 495,76 €	+0,00 €
Recettes de fonctionnement	+5 385 125,77 €	+1 694 291,10 €	+1 484 472,59 €	+732 082,02 €	+412 812,83 €	+761 408,80 €	+1 050 302,11 €	+78 628,11 €	+568 524,34 €	+139 584,90 €	+276 108,51 €	+562 539,93 €	+0,00 €
Résultat	+133 763,94 €	+1106 131,37 €	-56 520,82 €	+24 984,24 €	+210 397,18 €	+335 565,51 €	+78 176,95 €	-8 481,37 €	+203 236,02 €	+0,00 €	+0,00 €	-2 956,83 €	+0,00 €

II - Résultats reportés

FONCTIONNEMENT	+678 880,71 €	+84 727,54 €	+500 989,65 €	+491 053,69 €	+1 490 259,43 €	+28 087,16 €	+11 027,39 €	-59 874,85 €	+389 682,03 €	+0,00 €	+0,00 €	-11 892,35 €	- €
INVESTISSEMENT	-214 263,96 €	+61 635,31 €	+58 645,12 €	+986 052,60 €	+43 213,26 €	+0,00 €	-74 918,79 €	-1 283 420,31 €	-17 703,32 €	-499 153,57 €	-159 597,39 €	+0,00 €	- €

III - Résultats cumulés (P+I)

FONCTIONNEMENT	+812 624,65 €	+150 869,91 €	+559 468,83 €	+516 087,95 €	+1 700 686,61 €	+363 652,67 €	+89 204,24 €	-88 556,32 €	+493 896,05 €	+0,00 €	+0,00 €	-14 848,08 €	+0,00 €
INVESTISSEMENT	-479 820,49 €	+49 173,63 €	+31 281,98 €	+1 041 216,62 €	-17 508,16 €	+0,00 €	-45 569,25 €	-1 311 308,27 €	-18 295,22 €	-520 543,35 €	-178 566,83 €	+0,00 €	+0,00 €

IV - Restes à réaliser

+123 121,00 €

V - Besoin de la section d'investissement après prise en compte des RAR

	-356 709,51 €	+0,00 €	+0,00 €	+0,00 €	-17 508,16 €	+0,00 €	45 569,25 €	-1 211 308,27 €	-18 295,97 €	-520 643,55 €	-178 566,83 €	+0,00 €	+0,00 €
--	---------------	---------	---------	---------	--------------	---------	-------------	-----------------	--------------	---------------	---------------	---------	---------

VI - Proposition d'affectation anticipée des résultats

Financement du Besoin de la section d'investissement	Report en fonctionnement sur l'exercice suivant												
+356 709,51 €	+0,00 €	+0,00 €	+0,00 €	+17 508,16 €	+0,00 €	+45 569,25 €	+0,00 €	+18 295,97 €	+0,00 €	+0,00 €	+0,00 €	+0,00 €	+0,00 €
+455 915,14 €	+190 869,91 €	+264 468,83 €	+316 087,95 €	+1 683 178,45 €	+363 652,67 €	+23 624,99 €	-68 386,22 €	+74 602,13 €				-14 848,08 €	+0,00 €

Pour avis conforme, les présents résumés 2017 correspondants aux comptes de gestion sur chiffres établis par la Trésorerie de Saint-Amarin

TRÉSORERIE DE SAINT-AMARIN  
5, Rue Clemenceau - BP 4  
68550 SAINT-AMARIN  
Tél. 03 89 82 62 04

St-Amarin le 28/03/2018  
S. Kervadiguen.



#### **5. (DEL18\_010) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget principal 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à la majorité avec 1 contre (Ludovic MARINONI) et 6 absentions (Annick LUTENBACHER, Michel BRUNN, Freddy GILK, Marie-Christine LOCATELLI, Francis ALLONAS, Claude LENDARO) d'adopter ce budget.**

#### **6. (DEL18\_011) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ENFANCE ET JEUNESSE 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Enfance et Jeunesse 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

#### **7. (DEL18\_012) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Ordures ménagères 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide avec 1 abstention (Jean-Marie MUNSCH) d'adopter ce budget.**

#### **8. (DEL18\_013) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Eau 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

*Départ de M. Freddy GILCK  
Arrivée de Pierre GUILLEMAIN*

#### **9. (DEL18\_014) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Assainissement 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

*Départ de M. Thierry HAMICH*

#### **10. (DEL18\_015) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe SPANC 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

**11. (DEL18\_016) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE MAIN D'ŒUVRE FORESTIERE 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe main d'œuvre forestières 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

**12. (DEL18\_017) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Espace d'Entreprise de Wesserling 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

**13. (DEL18\_018) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE PARC ECONOMIQUE DE MALMERSPACH 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Parc Economique de Malmerspach 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

**14. (DEL18\_019) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ZAC KLEINAU 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe ZAC Kleinau 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

**15. (DEL18\_020) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE SAIC SAINT-AMARIN 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe SAIC Saint-Amarin 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

**16. (DEL18\_021) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE GROS ROMAN 2018**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Gros Roman 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**



## 17. (DEL18\_022) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE HYDRA 2018

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Hydra 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.**

## 18. (DEL18\_023) VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

L'état fiscal 1259 indiquant les bases prévisionnelles d'imposition venant d'être diffusé par services de la DGFIP, elles sont ci-après portées à la connaissance des membres du Conseil au fin de votes des taux d'imposition 2018 :

Taxes	BASES REELLES 2017	BASES NOTIFIEES 2018	EVOLUTION
Taxe d'habitation	14 516 088 €	14 716 000 €	1,4%
Taxe foncière (bâti)	12 632 871 €	12 821 000 €	1,5%
Taxe foncière (non bâti)	458 873 €	465 700 €	1,5%
CFE	2 869 570 €	2 907 000 €	1,3%

Pour chacune des bases, on observe principalement l'effet de la revalorisation forfaitaire nationale, égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1,24% et accessoirement une progression des valeurs locales grâce aux constructions ou rénovations.

De façon à continuer à constituer les provisions nécessaires à la fois à la construction d'un nouveau gymnase et au déploiement de la fibre optique, il est proposé d'augmenter de façon uniforme les quatre taux actuels de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et contribution foncière des entreprises de 1% pour le gymnase et 1% pour la fibre.

Une augmentation supplémentaire de 3% est par ailleurs nécessaire pour réaliser l'équilibre du budget et rétablir la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes.

Les taux et le produit fiscal seraient dans ce cas les suivants :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Produit 2018
TH	8,81%	9,25%	1 361 230 €
TF	1,09%	1,14%	146 159 €
TFNB	4,42%	4,64%	21 608 €
CFE	24,05%	25,25%	734 018 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 263 015 €</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide avec 6 voix contre (Annick LUTENBACHER, Michel BRUNN, Ludovic MARINONI, Thierry**

**HAMICH, Pierre GUILLEMAIN, Francis ALLONAS) et 2 abstentions (Marie-Christine Locatelli, Claude LENDARO) de voter pour 2018 les taux de fiscalité locale suivants :**

<b>Taxes</b>	<b>TAUX 2018</b>
<b>TH</b>	<b>9,25%</b>
<b>TF</b>	<b>1,14%</b>
<b>TFNB</b>	<b>4,64%</b>
<b>CFE</b>	<b>25,25%</b>

**19. (DEL18\_024) CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN**

Monsieur Cyrille AST informe le Conseil que depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser, une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence, est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitive qu'elles compteront verser à leurs agents. Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique qui aura lieu le 26 mars 2018. Pour mémoire, la participation mensuelle actuelle, est de 5 € par agent.

Le Bureau a émis un avis favorable lors de réunion du 21 mars 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire. Il prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis**

préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1er janvier 2019 et détermine le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance : la valeur estimée de la participation financière est de 60 € par an et par agent. Il autorise son Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## **20. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

### **1. Décisions prises par le Bureau**

Lors de sa séance du 21 mars 2018, le Bureau a décidé :

- d'attribuer la subvention de 712.50€ à l'association du Club Vosgien de St Amarin.
- d'approuver l'établissement d'une servitude au bénéfice d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées sise 338 section 05 à FELLERING et 143 section AI à HUSSEREN WESSERLING appartenant à la Communauté de communes.
- de réserver une suite favorable à la demande de la société ALSAPLAST TEAM en établissant un avenant au bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 afin de formaliser l'occupation en RDC de 48 m<sup>2</sup> supplémentaires.
- d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages à la Société Alsadis.
- d'approuver la convention de groupement de commandes pour le programme de professionnalisation des prestataires touristiques avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et la Communauté de Communes de Thann – Cernay.
- d'approuver le projet de convention de partenariat avec la Fédération du Club Vosgien pour l'utilisation des pictogrammes de balisage.

### **2. Décisions prises par le Président**

Par arrêté du 30 janvier 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, de signer l'avenant n°1 pour compléter le marché public de rénovation thermique des ateliers d'artistes à Wesserling – lot 3 volets roulants Société Intersores.

Par arrêté du 12 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, de signer les conventions constitutives d'un groupement de commandes pour la réalisation des contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie (P.E.I.) avec les communes de Fellingring, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Storckensohn, Urbes et Wildenstein.

Par arrêté du 19 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la nomination d'un régisseur et de ses délégués pour la régie de recettes prolongée pour l'encaissement de la taxe de séjour touristique.

Par arrêté du 19 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, l'extension de la régie de

recettes prolongée pour l'encaissement de la taxe de séjour touristique avec une régie mixte d'avances et de recettes « activités touristiques » pour le compte de tiers.

Par arrêté du 19 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la nomination d'un régisseur et de ses délégués pour la régie pour compte de tiers « activités touristiques » en extension de la régie de recettes prolongée pour l'encaissement de la taxe de séjour touristique.

Par arrêté du 19 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes la cloture de l'extention de la régie d'avances et de recettes des équipements culturels communautaires de la régie pour le compte de tiers.

Par arrêté du 19 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de signer l'avenant n°1 pour compléter le marché initialement conclu pour le marché public de rénovation thermique des ateliers d'artistes à Wesserling – lot 4 électricité et ventilation.

Par arrêté du 21 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de signer les demandes d'aides et tous les documents liés à ces aides auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour des travaux de prévention du risque bactériologique dans le cadre de l'application du plan vigipirate.

Par arrêté du 26 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes d'autoriser Monsieur Eddie STUTZ, 7<sup>ème</sup> Vice-Président d'intenter les actions en justice et à porter plainte lorsqu'il est porté atteinte aux biens meubles et immeubles des zones d'activités communautaires.

Par arrêté du 26 février 2018 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de signer une convention d'honoraires avec la Société SCP ROTH-PIGNON, LEPAROUX & ASSOCIES.

## 22. QUESTIONS DIVERSES

Aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Président clôture la séance à 20h55.



Le Président

François TACQUARD